



République Française
VILLE DE MONTESSON
Yvelines

COMITE URBANISME ET COMITE ENVIRONNEMENT **DU 17.10.2007**

Présents :

Monsieur BEL
Messieurs GALET et TROUBLE
Madame FLEURY
Madame PINILLA LOPEZ
Monsieur OPER
Messieurs MOREL, TREMEL, ANGERARD, CRET, LOWENSTEIN, HIRSCHAUER,
CARRARA

Excusée :

Madame PIOFRET

1- Révision des tarifs :

Participation au réseau d'assainissement : le tarif passe de 7.22€ par m² de SHON, à 7.62€
Le comité donne aussi un avis favorable pour les nouveaux tarifs proposés, et qui concernent l'occupation du domaine public et la participation pour les prises de vues cinématographiques.

2- Modification du SDRIF

Une enquête publique se déroule actuellement jusqu'au 8 décembre, et ce depuis le 15 octobre. Le dossier est consultable en mairie.

Mais le Commissaire Enquêteur ne se déplacera qu'à Sartrouville, car la commune de Montesson ne répond pas aux critères donnés dans les documents pour le recevoir.

Sur le plan exposé, nous pouvons observer que la liaison verte avec la commune de Saint Germain en Laye est inscrite. Cette liaison avait été demandée lors de la création de la A14. Nous redemandons la réalisation d'une piste cyclable et piétonne le long de cet axe, dans le Livre Blanc.

Le plan indique aussi une zone qui pourrait être construite, sans lien avec l'échangeur, entre Terres Blanches 2 et La Cote du Val.

Madame PINILLA LOPEZ se demande comment nous pouvons donner un avis favorable à ce projet, alors que le Conseil Général a émis un avis négatif ?

Le Département conteste ce projet car le porter à connaissance n'a pas été respecté, et que le développement prévu du département ne correspond pas à ce qui est souhaité.

Par contre, il y a accord sur le développement des logements.

Actuellement nous construisons 3700 logements par an

Il est prévu de faire 6000 logements par an en 2008 et 7000 logements par an en 2009.

Il est prévu de faire 6000 logements par an en 2008 et 7000 logements par an en 2009.

3- Modification du SDBM

Une enquête publique se déroule en mairie, mais cette modification concerne essentiellement la commune de Carrières sur Seine.

Il s'agit de déloquer des terrains qui à l'origine sont considérés comme non constructible en l'absence de réalisation d'un échangeur.

4- Ligne souterraine Nanterre – Nourottes

Ligne de haut voltage, qui doit emprunter le chemin de La Borde, la rue du 8 mai 1945 et le chemin Fourchu, avant d'entrer sur la commune de Carrières sur Seine.

La commune de Montesson a toujours été contre ce trajet et trouve beaucoup plus judicieux d'enterrer cette ligne, dans les talus qui bordent la A14, et qui appartiennent à l'Etat. Ce dernier s'y oppose en raison d'un refus de la SAPN.

Ce refus est regrettable car le trajet est aussi plus court donc moins couteux.

La commune de Montesson devant renoncer à certains droits sur les terrains concernés (plus de 4000 m²), il est aussi proposé une indemnité de 1^E par m² de terrain. La commune s'y oppose car les terrains les moins bien situés en zone agricole, sont évalués à 4 € le m².

Monsieur le Maire souhaite rencontrer les responsables de ce dossier avant le prochain Conseil Municipal, afin de trouver une solution plus équilibrée, et proches des évaluations réelles.

Monsieur TREMEL admet que cette évaluation est inadmissible.

Madame PINILLA LOPEZ demande si le tracé passe par la commune de RUEIL.

La réponse est non.

Les autres communes concernées ont la même position que Montesson et souhaitent que cette ligne passe sous les talus de la A14.

Les autorisations d'exécution des travaux ont déjà été délivrées, d'où la faible marge de négociation pour les communes.

Monsieur TREMEL demande si les propriétaires fonciers seront indemnisés de la même façon ?

Monsieur le Maire dit ne pas être informé de ce fait, car aucun particulier n'est censé être concerné.

Monsieur TREMEL précise qu'un administré a reçu une lettre pour ce projet.

Monsieur le Maire demande s'il est possible d'obtenir plus d'informations.

Pour Monsieur TROUBLE, l'indemnité proposée à la commune correspond à une redevance d'environ 80€ par an.

5- Questions diverses

Convention entre la Commune et l'EPFY :

La commune de Montesson a donné à l'EPFY la maîtrise foncière de la ZAC de la Borde. Cet établissement doit faire un portage financier, à titre gratuit, pour 4 ans. Dans un premier temps, ce portage devait se faire pour une période de 3 ans. Le délai a été modifié, mais

dans certains documents, le délai de trois ans est resté. Afin d'avoir des documents à jour, il est préférable de reprendre une délibération.

Convention SAFER :

La SAFER est le seul organisme ayant la possibilité de connaître le nom de l'acquéreur d'un terrain, lorsqu'une transaction se fait en zone agricole. Une convention a été prise en 2000, afin de surveiller toutes les transactions, et éviter que les gens du voyage, entre autre, achètent des terrains.

Il s'agit ici de renouveler cette convention et de bénéficier de l'observatoire mis en place par la SAFER.

Remembrement :

Il s'agit simplement du renouvellement du bureau.

CCBS :

Définition de l'intérêt communautaire de certains équipements publics.

6- Voirie nouvelle départementale

Analyse des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Il émet un avis favorable sans réserve.

Dans les deux mois qui suivent, la commune doit impérativement mettre son plan d'occupation des sols en compatibilité ce dossier.

La commune émet elle aussi un avis favorable pour cette mise en compatibilité.

Mais une autre délibération reste à prendre.

Monsieur le Maire propose aux personnes volontaires de se réunir rapidement, afin d'écrire cette délibération

Il serait aussi judicieux de reprendre les observations émises par la société Vinci.

Les personnes volontaires sont :

- Monsieur BEL
- Monsieur GALET
- Monsieur ANGERARD
- Madame PINILLA LOPEZ
- Monsieur OPER

7- Extension de la digue de Sartrouville sur Montesson :

En 1963, la digue de Sartrouville a été créée. A l'époque, la commune de Montesson ne voulait pas d'un tel ouvrage.

Il en va différemment actuellement. D'où le souhait de voir cette digue, prolongée sur MONTESSON, jusqu'à l'institut Théophile Roussel.

Cette digue se décompose sur trois zones :

- a) de T. Roussel jusqu'au centre de voile. Des travaux ont déjà été réalisés dans cette zone dans les années 1990 (création des talus). La digue doit être prolongée sur les terrains de T. Roussel pour créer un barrage.
- b) Le centre de voile : des batardeaux sont prévus à cet endroit, la réalisation d'un ouvrage plein empêcherait la poursuite de l'activité (impossibilité de mettre les bateaux à l'eau)
- c) la connexion avec la partie réalisée sur la commune de Sartrouville : il s'agit de la zone la plus importante.

Des mesures compensatoires seront créées près de la Mare de Palfour, pour que l'eau puisse s'étaler en cas de montée des eaux.

Ceci devrait être réalisé avec un simple modelage des terrains.

Il est a noté que le SIVS a été dissout au début du mois d'octobre. Il est remplacé par le SMSO. Monsieur Pierre Bédier en est le Président.

Le coût des travaux sur Montesson, est de 4 millions d'€.

En théorie, il est possible d'avoir des subventions de l'ordre de :

- Etat : 25%
- Région : 25%
- Conseil Général : 30%
- Il ne resterait à la commune de Montesson que 20%

Mais en principe, l'Etat ne finance pas ces travaux car il n'y est pas favorable.

Quant à la Région, il faut négocier...

Fin du comité : 23h 10

La secrétaire de séance,

N. Boitel



Monsieur le Maire

Jean-François BEL